



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08/08/2023  
Dossier complet le : 11/10/2023  
N° d'enregistrement : F011234P0173

#### 1 Intitulé du projet

CAMPUS CACHAN

#### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

##### 2.2 Personne morale

Dénomination  
SADEV 94

Raison sociale

N° SIRET

3 4 1 2 1 4 9 7 1 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

Société d'Economie Mixte (SEM)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

DOQUET CHASSAING

Mathias

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup>	<p>Le périmètre de concession d'aménagement Campus Cachan objet de la demande s'étend sur 5,6 ha, correspondant principalement aux espaces extérieurs de l'ancien site de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Cachan. Il s'inscrit dans un site clôturé plus vaste d'environ 23 ha, au sein duquel d'autres emprises se sont transformées, ou sont amenées à l'être.</p> <p>Sur ce secteur libéré par le départ de l'ENS vers le plateau de Saclay en 2020, les bâtiments existants, hors périmètre de concession, sont conservés et réhabilités pour l'accueil de nouvelles écoles d'enseignement supérieur (EPF, AIVANCITY, EXCELIA, ECAM-EPMI et GIM-AFORP), et le gymnase rénové. Les parcelles bâties ont été directement cédées à ces établissements, et exclues du périmètre de concession.</p> <p>La reconquête de l'ancien campus de l'ENS repose essentiellement sur l'emprise du périmètre d'intervention de SADEV 94, transformée à termes en espaces publics qualitatifs permettant d'ouvrir cette enclave longtemps restée confidentielle et relier entre eux les quartiers alentours. Sadev 94 elle s'est rendue propriétaire auprès de l'EPFIF en mai 2022.</p> <p>Sur le périmètre d'aménagement, les objectifs résident essentiellement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement et la valorisation des qualités paysagères du site ;</li> <li>- La création de lieux de partage ;</li> <li>- La recomposition de cheminements publics perméables et paysagers, pour toutes et tous les cachanais : riverains, étudiants et enseignants ;</li> <li>- Une diversification des usages du campus, par la réalisation d'un programme résidentiel et de commerces en pied d'immeubles afin d'animer le site.</li> </ul>

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non



## Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le périmètre opérationnel, soit 5,6 ha appartenant à SADEV 94, correspond essentiellement aux espaces paysagers et de circulations conçus par l'ENS, majoritairement imperméables. Il comprend également un terrain de football désaffectés à l'est, un parking provisoire à l'attention du personnel des écoles déjà installées sur le site, un court de tennis désaffecté au sud, un bâtiment de type R+1 ayant abrité l'accueil de l'ENS au niveau de l'entrée principale du campus à l'ouest (Porterie), ainsi qu'un Espace Boisé Classé (EBC) au nord.

Sur ce périmètre opérationnel, l'enjeu est de créer :

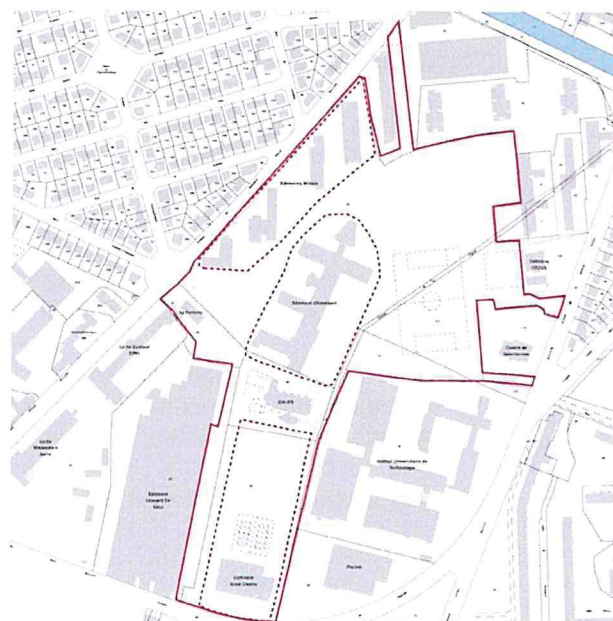
- de nouveaux espaces publics qualitatifs et paysagers sur une superficie d'environ 40 000 m<sup>2</sup>, dédié aux piétons et aux vélos, décomposés comme suit :
  - . 18 000 m<sup>2</sup> environ de cheminements publics perméables,
  - . un parvis d'accès paysagers (place de la Poterie) d'environ 6 700 m<sup>2</sup>,
  - . un parking paysager en zone sud,
  - . deux espaces verts majeurs comprenant l'Espace Boisé Classé existant conservé et valorisé (10 000m<sup>2</sup>) et une grande clairière paysagère (5 000 m<sup>2</sup>).
- un programme de logements familiaux d'environ 20 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, accompagné de 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher de commerces et services proximité en pied d'immeubles, sur environ 1 hectare.

PLAN DE LOCALISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS



Programme des équipements publics, annexe 4 du *Traité de concession d'aménagement* ; Source : *Traité de concession Campus Cachan* [Légende : 1. Cheminements publics dont 1b parking paysager / 2. Parvis / 3. Clairière / 4. EBC]

CAMPUS CACHAN - PÉRIMÈTRE CONCESSION



Périmètre opérationnel de Sadev 94 (5,6 ha), annexe 1 du *Traité de concession d'aménagement* ; Source : *Traité de concession Campus Cachan* [Tirets : zones hors concession d'aménagement]

La transformation des différentes emprises du campus se déroule de manière progressive, portée par une multitude de maîtrises d'ouvrages exclues du périmètre opérationnel de Sadev 94.

La plupart du patrimoine bâti de l'ENS, qui est conservé et rénové dans sa totalité, a directement été cédé à différentes écoles d'enseignement supérieur, ou institution.

Par ailleurs, d'autres occupants du campus procèdent à la rénovation ou à la modernisation de leur patrimoine. Certains projets sont livrés, d'autres ont obtenu leurs autorisations d'urbanisme et sont en cours de travaux, et quelques-uns font à ce jour l'objet d'études de programmation.

Parmi les anciens bâtiments de l'Ecole Normale Supérieure, les suivants peuvent être amenés à faire l'objet de travaux de rénovation soumis à autorisation d'urbanisme ultérieure (programmation en cours) :

- Maîtrise d'ouvrage : ECAM EPMI  
Rénovations de deux bâtiments existants (Iris et Pavillon des Jardins)  
Assiette mutable estimative : 3 570 m<sup>2</sup>
- Maîtrise d'ouvrage : SIESCSD  
Rénovation du gymnase intercommunal Jesse Owens existant  
Superficie des emprises mutables : 1 760 m<sup>2</sup>

Parmi les autres occupants du campus, les bâtiments suivants peuvent être amenés à faire l'objet de travaux soumis à autorisation d'urbanisme ultérieure (programmation en cours) :

- Maîtrise d'ouvrage : CROUS  
Construction neuf d'une résidence étudiante internationale  
Assiette mutable estimative : 3 277 m<sup>2</sup>
- Maîtrise d'ouvrage : Région Ile-de-France  
Rénovation des bâtiments Eiffel et Sorre existants (lycée polyvalent de Cachan)  
Assiette mutable estimative : 22 300 m<sup>2</sup>
- Maîtrise d'ouvrage : EPT Grand Orly Seine Bièvre  
Démolition – reconstruction de la piscine intercommunale  
Assiette mutable estimative : 8 770 m<sup>2</sup>
- Maîtrise d'ouvrage : inconnue à ce jour  
Construction de logements neufs sur l'emprise de la piscine actuelle  
Assiette mutable estimative : 8 474 m<sup>2</sup>

Le cumul des ses emprises mutables et celles du périmètre d'aménagement Sadev 94 est inférieur à 10 ha.





### Autour du périmètre opérationnel Campus Cachan

Parcelles ou bâtiments amenés à muter		Série	
● (bleu)	Enseignement secondaire	Nom des bâtiments	
● (noir)	Enseignement supérieur	GIM AFORP	Occupant / Usage des bâtiments
● (jaune)	Logement étudiant	---	Périmètre opérationnel Sadev 94
● (vert)	Équipement sportif		
● (rose)	Logements familiaux		

Source : Sadev 94, octobre 2023

## 42 Objectifs du projet

L'aménagement du campus doit essentiellement permettre d'ouvrir un nouvel équipement de la Ville à l'ensemble des cachanaises et cachanais, en visant à valoriser les équipements et les écoles d'enseignement supérieur qui s'y implantent ou y sont rénovés.

Ce nouveau lieu devra à la fois devenir un espace habité et animé, de rencontre et de lien social, ouvert sur le reste de la ville, avec la possibilité de le traverser et de s'y promener en privilégiant les modes doux dans un cadre paysager de qualité.

Les grandes orientations du projet Campus Cachan, sont ainsi de :

- Conserver, valoriser et développer les qualités paysagères du site,
- Ouvrir le site sur la ville et l'animer avec du logement et quelques commerces et services,
- Programmer des lieux de partage paysager,
- Construire un campus éco engagé.

Plusieurs objectifs sont ciblés :

- Requalifier les espaces communs, ouvrir le campus et renforcer autant que possible les porosités du site avec la ville, en aménageant des espaces publics paysagers destinés aux habitants et aux étudiants (superficie d'environ 40 000 m<sup>2</sup>), et essentiellement réservés aux piétons et aux vélos ;
- Valoriser les qualités paysagères du site et développer la présence du végétal et les éventuels usages agricoles ;
- Accueillir les écoles dans le bâti existant réhabilité, dans un campus paysagé ;
- Réaliser un programme de logements mixtes et de commerces connectée au quartier sud, dans l'objectif de diversifier l'occupation du campus ;

La reconversion du site doit aboutir à l'émergence d'un campus paysager et ouvert sur la ville, constitué autour des écoles, d'un programme de logements mixtes et de commerces, d'activités participant à l'animation de la Ville et des équipements publics sportifs existants.

---

## 43 Décrivez sommairement le projet

### 431 Dans sa phase travaux

Les travaux sur le périmètre de concession d'aménagement seront :

- Des travaux d'espaces publics réalisés sous maîtrise d'ouvrage Sadev 94 (voirie piétonne, parvis paysagers, espaces verts, parking paysager), sachant que les emprises bâties sont situées en dehors du périmètre de concession d'aménagement ;
- Les travaux d'un programme immobilier neuf, sous maîtrise d'ouvrage Cogedim (signature d'une promesse de vente en décembre 2022 | 20 500 m<sup>2</sup> sdp environ) ;
- La réhabilitation du bâtiment d'accueil de La Porterie, destiné à accueillir une Maison des Associations et des Initiatives Citoyennes (400 m<sup>2</sup> sdp environ).

Les déchets de travaux d'espaces publics seront essentiellement liés au décapage des enrobés des espaces publics et de voirie, et aux terrassements nécessaires à la création du nivellement souhaité pour une gestion de l'eau à ciel ouvert sur l'ensemble des futurs espaces publics du campus (infiltration et écoulement des eaux pluviales).

L'ensemble des terres de déblais et remblais seront autant que possible déplacées in situ à l'échelle de l'ensemble de l'opération d'aménagement, afin de limiter au maximum soit des apports soit des exports.



## 432 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'enjeu est de créer un campus paysager, un nouvel espace vert pour la ville qui puisse accueillir une diversité d'usages, un campus où étudier, habiter, se réunir, partager, pratiquer un sport, cultiver la terre, se promener, se restaurer, etc.

A cette fin, le projet urbain devra aboutir au désenclavement du site, en particulier sur le secteur sud de la commune, par le biais de cheminements traités comme les allées d'un parc, raccordés au réseau viaire existant. Dédiées aux piétons et cyclistes en priorité, elles permettront de traverser le campus et la Ville de manière efficace et confortable, d'est en ouest et du nord au sud. La présence de la voiture est limitée au parking paysager dont l'accès est contrôlé au sud du campus d'une part, et d'autre part à une unique rampe d'accès au parking en infrastructure du programme de logements. Les voiries structurantes ont toutefois été dimensionnées pour permettre la circulation des véhicules de secours et de propreté.

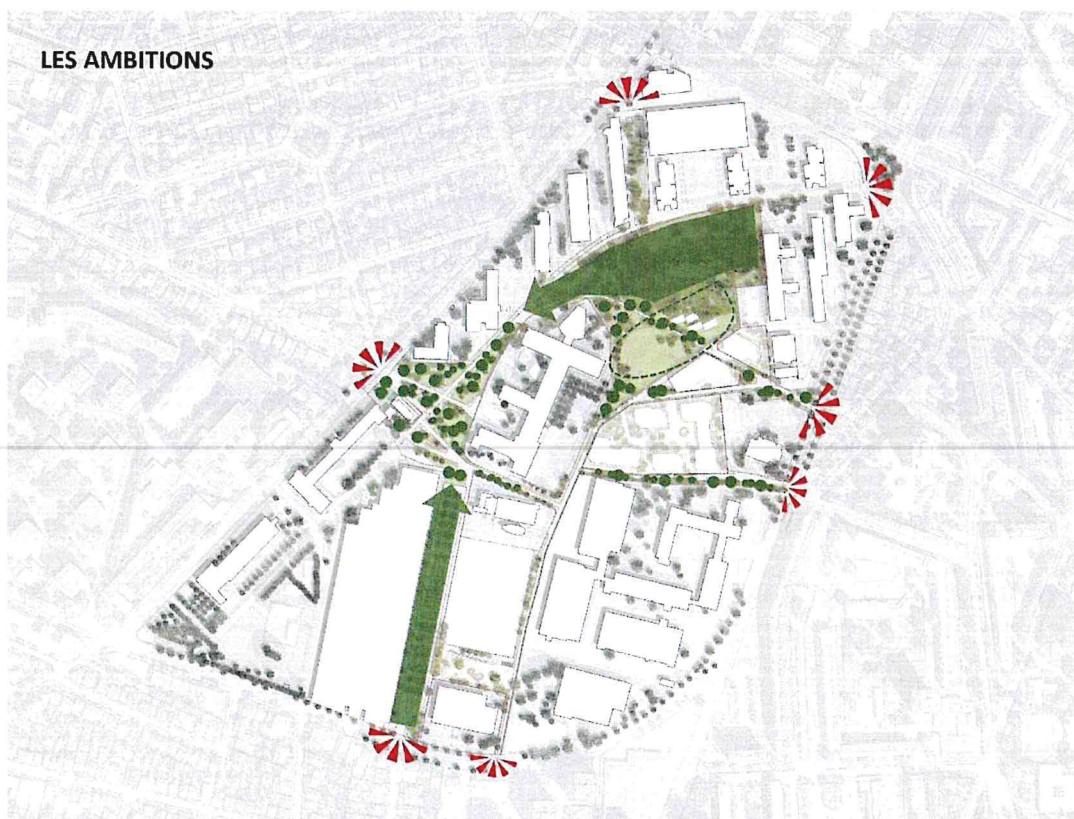
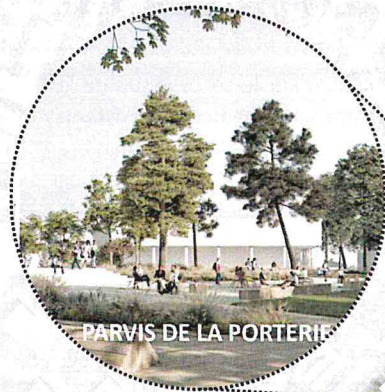
Les qualités paysagères intrinsèques au site (EBC, trame arborée et bleue) seront conservées, valorisées et enrichies (220 nouveaux arbres plantés, diversification de la flore en tenant compte du réchauffement climatique) et constitueront un socle au développement de nouveaux usages sur le campus :

- Le parvis d'accès paysager de la Poterie à l'ouest depuis la gare RER (avenue du Président Wilson), sera largement désimperméabilisé et végétalisé, planté de pelouses, arbres en cépées et arbres tiges (dont arbres existants conservés), et agrémenté de mobilier urbain en partie sur mesure à partir de matériaux biosourcés, types estacades.
- Les espaces publics paysagers d'accès au campus à l'est depuis l'avenue de la Division Leclerc, s'ouvrira depuis la rue sur le futur commerce à rez-de-chaussée et les nouveaux bâtiments de logements du campus, dont la fiche de lot et l'architecture ont été pensés pour dégager des vues sur les espaces verts et inviter à pénétrer dans le parc public.
- L'Espace Boisé Classé existant de 1 hectare sera conservé et valorisé (entretien, défrichage des nombreuses essences invasives). Il fera l'objet d'une gestion minimale et d'usages limités pour qu'il puisse à la fois conserver son rôle de refuge de la biodiversité, et offrir un îlot de fraîcheur aux usagers qui pourront le traverser sur des passerelles sur pilotis.
- La promenade haute dite « boisée » sera aménagée dans le prolongement de l'Espace Boisé Classé existant pour prolonger sa canopée jusqu'à la place de la Porterie, avec la plantation de nouveaux sujets.
- L'allée de platanes existante sera conservée. Elle constitue une pièce majeure du patrimoine paysager au sud du campus, constituant une voûte végétale remarquable. L'aménagement du parking paysager est dessiné afin de préserver au maximum le système racinaire des arbres et leur cycle de l'eau (espacement des places, revêtements expérimentaux dépolluants et perméables).
- La grande clairière, dans le prolongement sud de l'Espace Boisé Classé, servira de bassin de rétention en cas de pluies exceptionnelles. Ce vaste espace libre ouvert sur le ciel offrira une prairie d'environ 3 000 m<sup>2</sup> comprenant deux aires de jeux pour enfant, et accueillera un espace dédié à l'agriculture urbaine se déployant sur 2 500 m<sup>2</sup>.
- La promenade basse dite « champêtre » constituera un second axe nord/sud planté, bordant la grande clairière et s'étirant jusqu'à l'avenue de l'Europe au sud.



## LES LIEUX

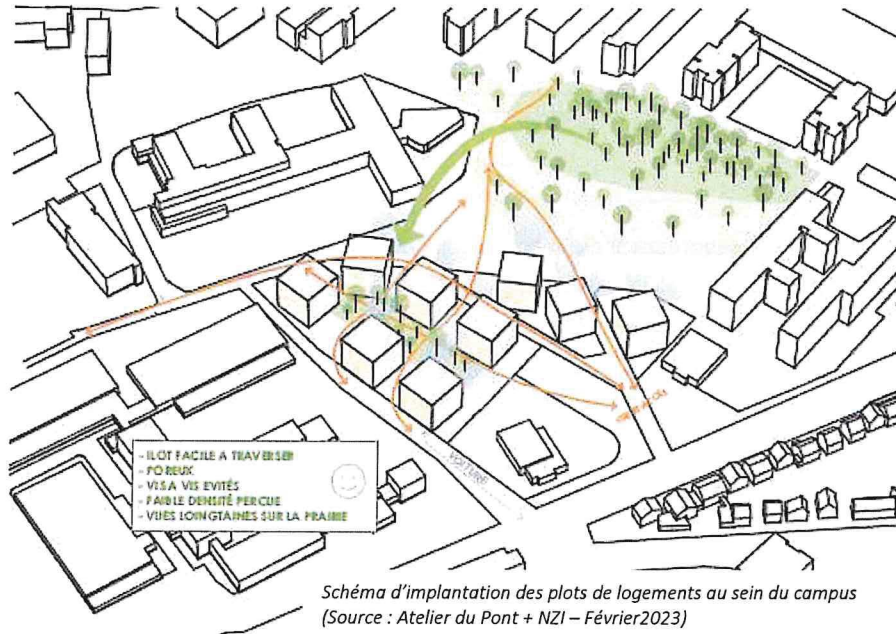
De nouveaux lieux d'activités et d'animation pour les habitants.





La séquence résidentielle sera composée de trois lots proposant une composition urbaine fluide, sous la forme de plots implantés dans un cadre paysager où les enjeux de conception sont :

- Une porosité des vues et du passage,
- Des vues vers la prairie pour le plus grand nombre ainsi que beaucoup de façades exposées sud,
- Des vis-à-vis très réduits avec toujours une vue lointaine,
- Une intégration contextuelle naturelle avec le système de campus,
- Une biodiversité qui vient s'installer jusqu'au cœur du lot.



Axiométrie du programme résidentiel Cogedim  
(Source : Atelier du Pont + NZI – Février2023)

#### 44 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- La réalisation des espaces publics fera l'objet d'un permis d'aménager.
- L'opération résidentielle, composée de trois lots, sera déposée sous la forme d'un unique permis de construire valant division.

#### 45 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain opérationnel : 5,6 hectares	
Emprise du projet résidentiel (y compris espaces extérieurs) : environ 1 ha	
Le programme d'espaces publics paysagers se décompose comme suit : · 18 000 m <sup>2</sup> environ de cheminements publics perméables, · un parvis d'accès paysagers (place de la Poterie) d'environ 6 700 m <sup>2</sup> , · un parking paysager en zone sud, · deux espaces verts majeurs comprenant l'Espace Boisé Classé existant conservé et valorisé (10 000m <sup>2</sup> ) et une grande clairière paysagère (5 000m <sup>2</sup> ).	

#### 46 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 61 Voie : avenue du Président Wilson

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : CACHAN

Code postal : 9 4 2 3 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 8 ° 4 7 ' 2 2 " 3 Lat. : 2 1 ° 1 9 ' 3 3 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :



Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Cachan  
Zone UCa

---

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

---

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

---

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.72 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cachan ne présente pas de ZNIEFF de type 1 ni de ZNIEFF de type 2. Les ZNIEFF les plus proches sont localisées à environ 2 km du périmètre de projet : - ZNIEFF de type 1 « Prairies et friches au parc des Lilas » (110030006) intégrée dans la ZNIEFF de type 2 « Parc des Lilas » située dans les communes de Vitry-sur-Seine et Thiais. - ZNIEFF de type 1 « Prairies et boisements du parc département de Sceaux » (110020469).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est concernée par aucune de ces zones. Aucune de ces zones n'est présente dans un rayon de 2 km autour du site étudié.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cachan n'est incluse dans aucun périmètre de Parc Naturel Régional. Le PNR le plus proche est celui de la Haute-Vallée de Chevreuse (FR800001) situé à plus de 10 km. Le site du projet n'est donc pas concerné par un PNR.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cachan est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement du département du Val de Marne
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cachan est concernée par les périmètres de protection de monuments historiques. Le site de projet est inclus dans les périmètres de protection : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la maison Eyrolles (Monument inscrit)</li> <li>- de l'hôtel de Ville (Monument inscrit)</li> </ul>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas répertorié d'enveloppes d'alerte de zones humides avérées et potentielles à Cachan sur le site DRIEAT Île-de-France
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPR de mouvement de terrain par affaissement et effondrement de terrain a été prescrit le 1er août 2001 sur le territoire de Cachan. Le site de projet n'est pas inclus dans les périmètres d'exploitation des anciennes carrières.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du campus est recensé dans la base de données BASIAS : IDF9400088 lié à certaines activités dispensées à l'ENS. Des études de pollution de sol ont été menées dans le cadre du projet (Cf. note et études en annexe du présent CERFA) qui ont abouti à la réalisation de schémas conceptuels.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune se situe dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche du projet correspond à la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Sites de Seine-Saint-Denis », classée par arrêté en date du 26 avril 2006. Il s'agit du « le parc départemental Jean-Moulin - Les Guilands », à plus de 10 km au Nord-Est du périmètre de projet. Aucun enjeu associé aux sites Natura 2000 n'est associé au projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche du projet correspond au parc de Sceaux situé à environ 2,5km au Sud-Ouest.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la construction de l'unique macro-lot de logements, l'étude hydrologique portée par Cogedim a montré qu'il était nécessaire de réaliser un rabattement provisoire le temps de la réalisation de l'infrastructure et le temps du cuvelage, le niveau de la nappe ayant été relevé au-dessus du plancher bas du sous-sol.
Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de démolition de bâtiments, ceux-ci étant uniquement réhabilités sur le site SADEV 94 et sur l'ensemble du campus. Les déchets de travaux seront uniquement liés au décapage des enrobés des espaces publics et de voirie et aux terrassements nécessaires à la création du nivellement souhaité pour une gestion de l'eau à ciel ouvert sur l'ensemble des futurs espaces publics du campus (infiltration et écoulement des eaux pluviales). L'un des terrassements conséquents sera celui lié au seul parking en sous-sol d'un niveau, sous l'un des trois îlots du programme résidentiel. L'ensemble des terres de déblais et remblais seront autant que possible déplacées in situ, afin de limiter au maximum soit des apports soit des exports. Une partie des terres de déblais du parking sera notamment réutilisée pour créer des buttes plantées, permettant notamment de planter au-dessus des zones de parking. Ces buttes participent au caractère organique de l'ensemble, cadrent les vues et offrent davantage de verticalité à la composition paysagère.
Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude faune / flore 4 saisons et un inventaire arboré sur site ont été réalisés. Ils sont annexés au présent CERFA et résumés dans la note d'enjeux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carte des aléas retrait et gonflement des argiles indique que le site se trouve en zone d'exposition moyenne vis-à-vis du risque de mouvement de terrain consécutif au retrait et gonflement des argiles. D'après les données issues du BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière), le site présente une sensibilité « forte » aux risques d'inondations par remontée de la nappe. L'étude géotechnique annexée au présent CERFA en tient compte.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de trafic automobile a été réalisée dans le cadre du projet. Cette étude est annexée au présent cas par cas.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de bruit a été réalisée dans le cadre du projet. Cette étude est annexée au présent cas par cas.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

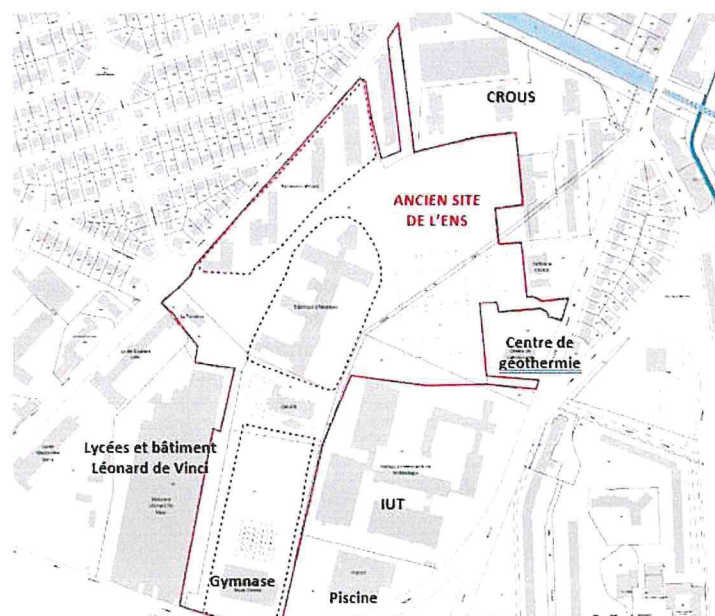


Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terres polluées ont été ponctuellement identifiées lors des premiers sondages de sols. Des sondages complémentaires sont en cours afin de préciser leurs natures et leurs gestions dans le cadre des mouvements de terres induits par le projet global.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**62 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

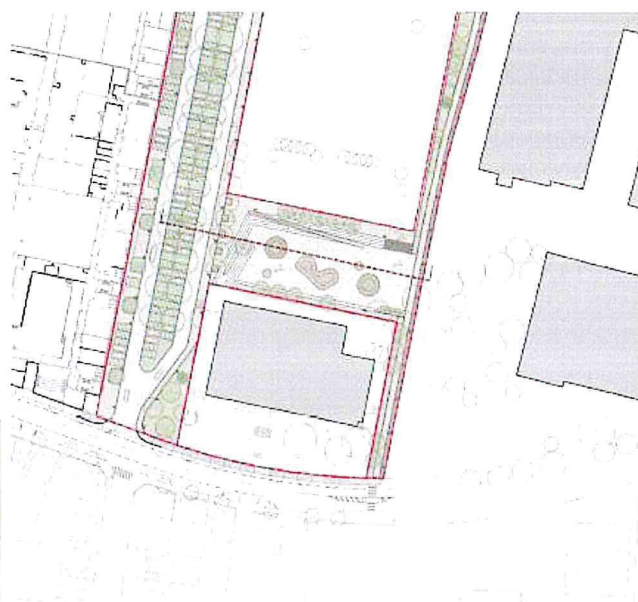
Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :



Il est à noter que le secteur au nord du Gymnase, dans la lignée des aménagements extérieurs inclus dans le périmètre de concession SADEV 94, pourrait faire l'objet d'un aménagement dit « Parvis des sports » concomitamment, tel que l'a proposé SADEV 94 et son équipe de maîtrise d'œuvre lors de l'AVP des espaces publics (cf. illustrations ci-dessous).

- Un espace appropriable par tous
- Utilisation plurielle des aménagements et non mono-orienté
- Liaison haute et basse



### 63 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :



## 64 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre du projet d'aménagement de Campus Cachan, des investigations de terrains et des études de contexte du site ont été réalisées afin d'évaluer les impacts éventuels du projet ainsi que les mesures compensatoires qui s'imposeraient pour que le projet n'ait aucune incidence sur la santé de la population et l'environnement.

En annexe est jointe une note « Présentation du projet et synthèse des enjeux environnementaux sur le site du campus ». Elle fait ainsi la synthèse des rapports d'études réalisés (jointes en annexe) et considère le projet aussi bien en phase chantier qu'en phase exploitation.

---

## 65 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans le cadre du projet d'aménagement de Campus Cachan, des investigations de terrains et des études de contexte du site ont été réalisées afin d'évaluer les impacts éventuels du projet ainsi que les mesures compensatoires qui s'imposeraient pour que le projet n'ait aucune incidence sur la santé de la population et l'environnement.

En annexe est jointe une note « Présentation du projet et synthèse des enjeux environnementaux sur le site du campus ». Elle fait ainsi la synthèse des rapports d'études réalisés (jointes en annexe) et considère le projet aussi bien en phase chantier qu'en phase exploitation.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du présent formulaire, des études menées sur site annexées au présent cas par cas et de la note d'enjeux et de mesures qui établit la synthèse des principaux enjeux du projet vis-à-vis de l'environnement et de la population, aussi bien en phase chantier qu'en phase exploitation, il apparaît que le projet peut ainsi être mis en œuvre sans qu'une procédure d'évaluation environnementale au sens du Code de l'Environnement soit requise.

Cette note démontre que l'ensemble des sujets majeurs ont été abordés et que les incidences ont été évaluées, quantifiées par des études de terrain.

Ces études ont démontré soit que le projet n'induit pas d'incidences négatives, soit qu'il prévoit les mesures adéquates d'évitement, de réduction ou de compensation

---

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 82 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

*i* Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Bilan des émissions de gaz à effet de serre	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Rapport d'étude acoustique	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Etude de circulation	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Etude géotechnique	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Diagnostic environnemental du milieu souterrain	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sites et sols pollués : reconnaissance des sols et des eaux souterraines	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Diagnostic biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>
8	Inventaire du patrimoine arboré	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Présentation du projet et synthèse des enjeux environnementaux sur le site du campus	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom : DOQUET CHASSAING

Prénom : Mathias

Qualité du signataire : Directeur Général

À Vincennes

Fait le 0 9 / 1 0 / 2 0 2 3

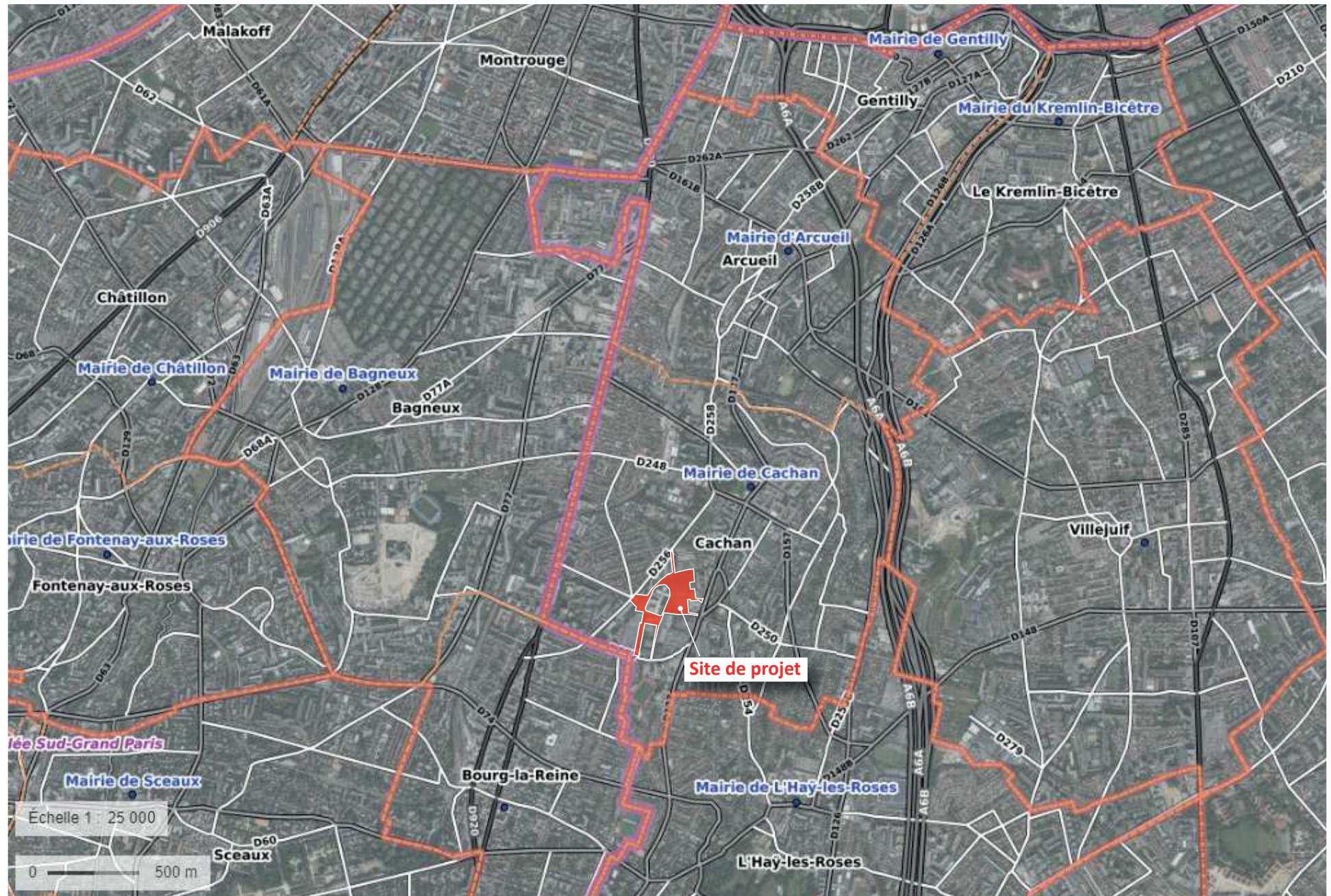
**SADEV 94**  
31, Rue Anatole France  
94306 VINCENNES CEDEX  
Tél. : 01 43 98 44 40  
Fax : 01 43 98 44 69  
SIRET 341 214 971 00010 - APE 4110 C

\_\_\_\_\_  
Signature du (des) demandeur(s)





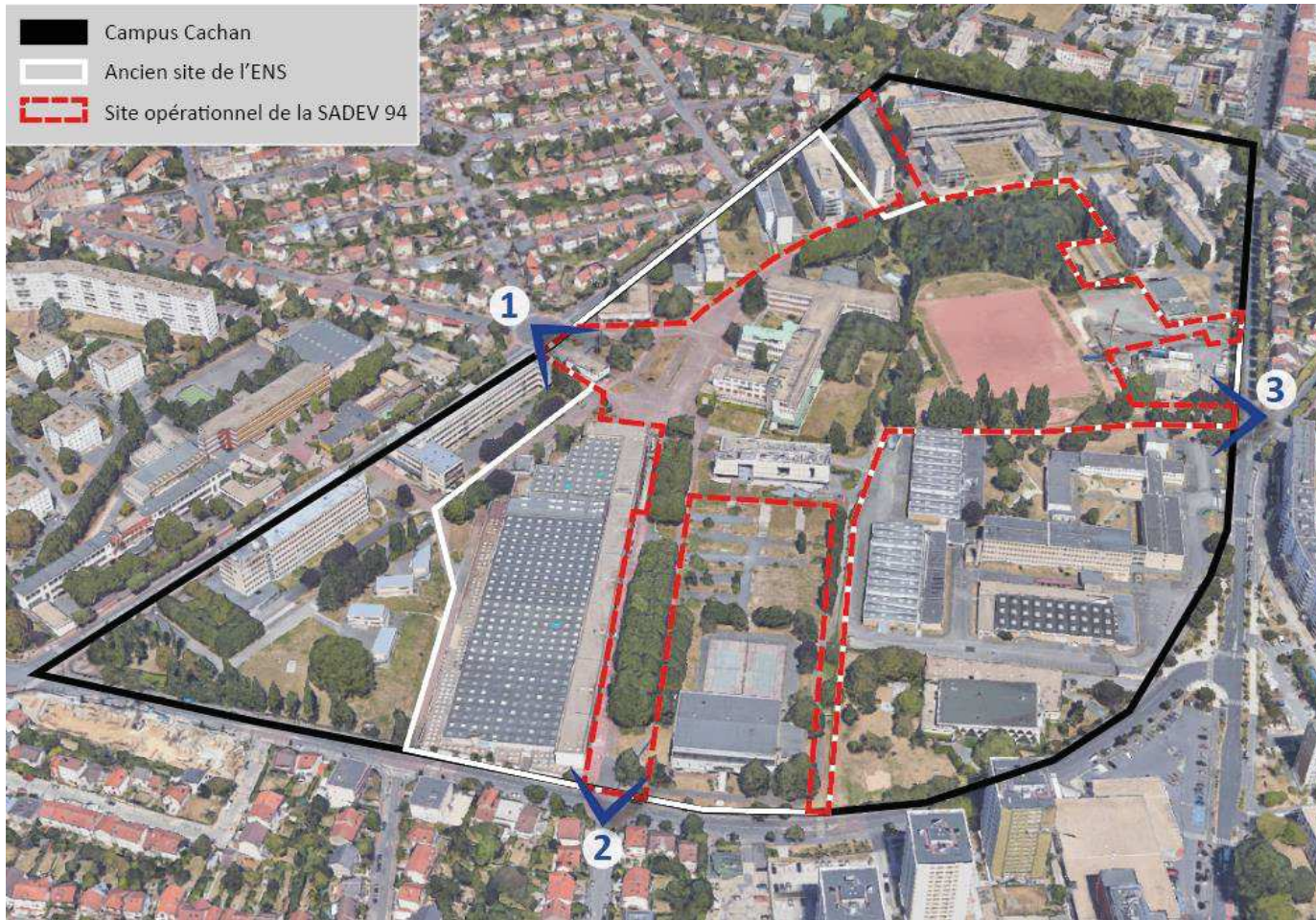
## ANNEXE 2



Plan de situation du site de projet au 1/25 000



## Vues lointaines sur l'ancien site de l'ENS



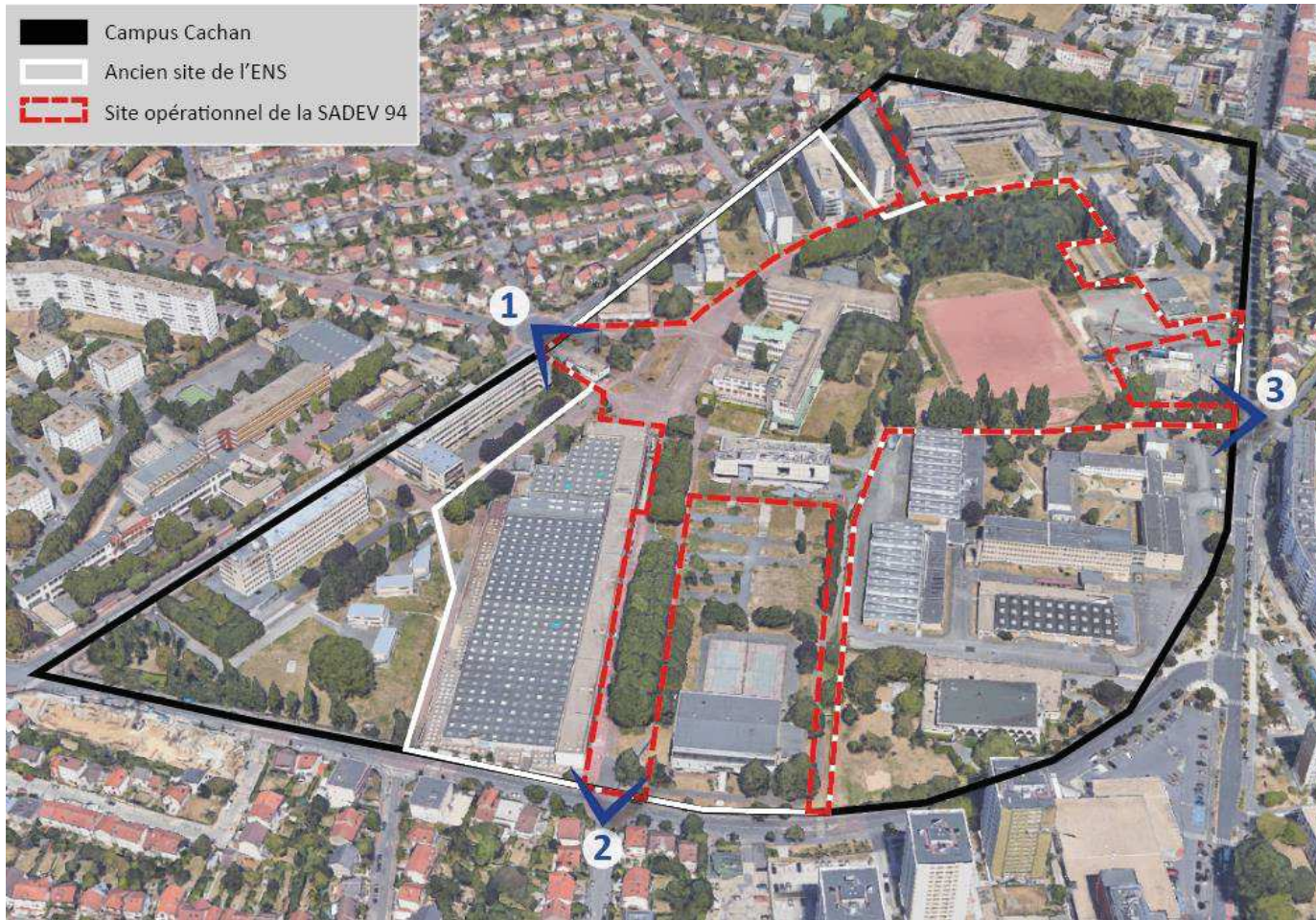


# Vues proches sur l'ancien site de l'ENS





## Vues lointaines sur l'ancien site de l'ENS





PLAN MASSE







- Enseignement secondaire
- Enseignement supérieur
- Restauration collective (CROUS)
- Logement étudiant
- Equipement sportif
- Géothermie
- Logements familiaux

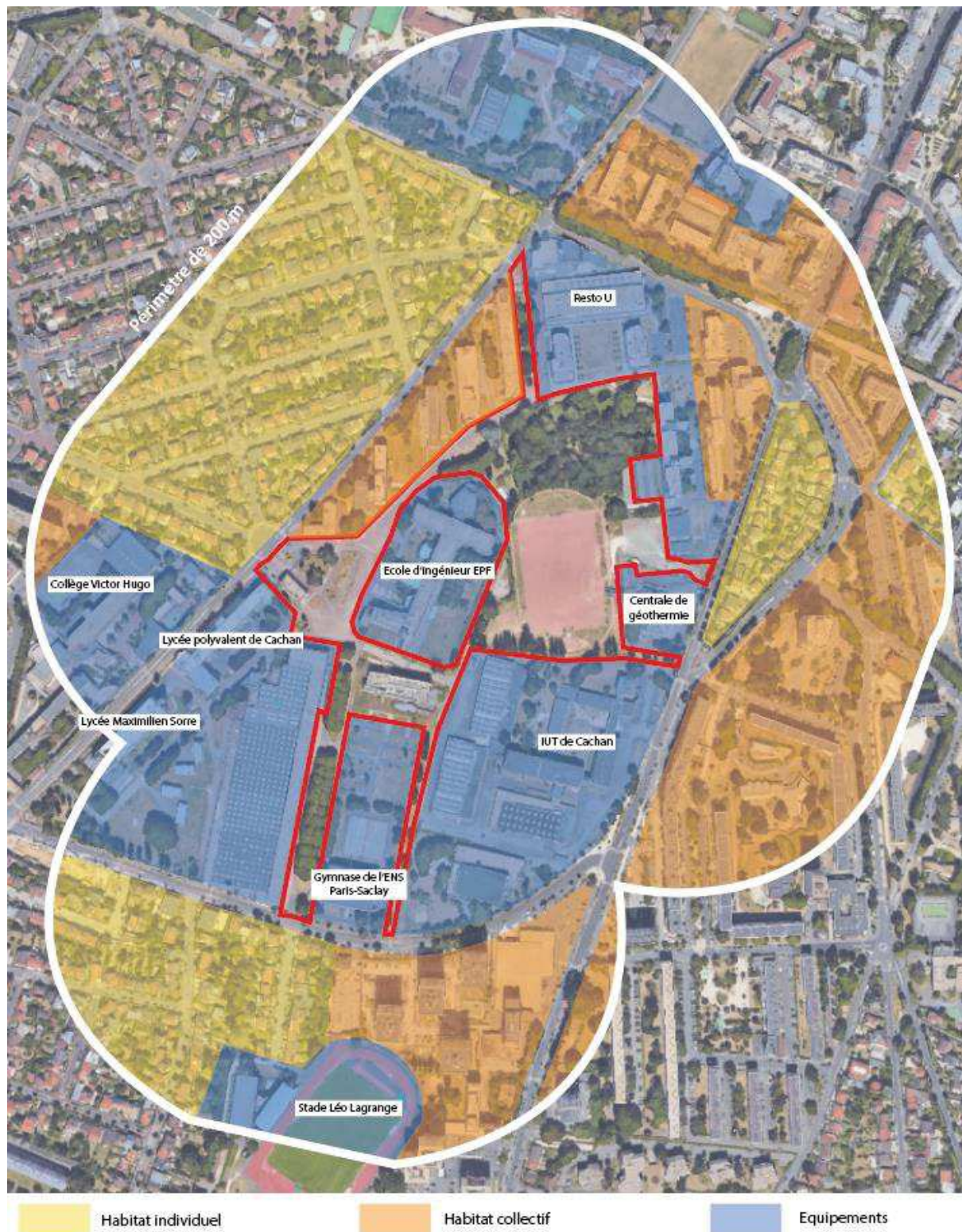
## Campus Cachan – (horizon 2027)

### Occupation à terme des bâtiments du projet et alentours

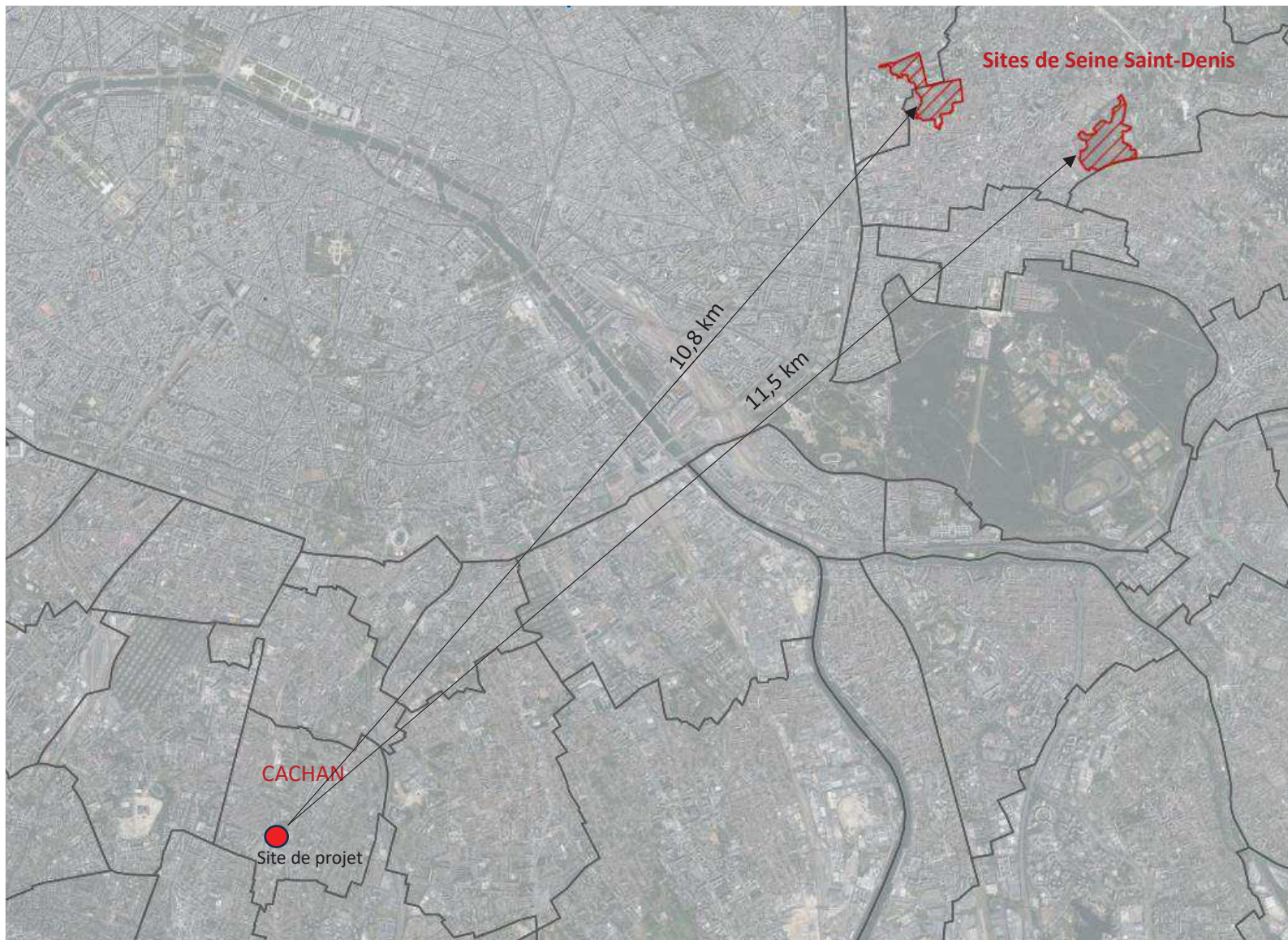


# ANNEXE 5

## Plan des abords du projet







**ANNEXE 6**

**Localisation du site de projet par rapport aux sites NATURA 2000**